

DIAGNOSTIC ELECTRICITE

Textes applicables	<ul style="list-style-type: none"> → L 134-7 du code de la construction et de l'habitation. → L 271-4 à 6 du code de la construction et de l'habitation.
Date d'effet	En attente des décrets d'application.
Portée de l'obligation	Evaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.
Immeubles concernés	Biens à usage d'habitation dont l'installation intérieure d'électricité date de 15 ans ou plus.
Durée de validité du diagnostic	Attente du décret.
Date limite d'exécution des obligations	Attente du décret.
Services concernés	Transaction.
Sanctions de l'inexécution	Attente du décret.